



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL D

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260629-20260689-DE

DELIBERATION N°2026-06-89

**Recrutement d'un contrat d'apprentissage en CAP
accompagnant éducatif petite enfance 2026-2028**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Vincent LAVISSE.

ABSENTS :

Elise GUERET MAGNE ; Faustine URBAIN ; Aline READ

REPRESENTÉS :

Aude GUERITEAU représentée par Sidonie KARM

Mélanie RAULT représentée Amina DEMBRI

Virginie BONIN représentée par Virginie PRET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3 Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 3 Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance

Votants : 26

Présents : 23

CONSIDERANT la volonté de la commune de Maule de mener une politique d'aide à l'insertion professionnelle en favorisant l'emploi de contrats en alternance,

CONSIDERANT les différentes demandes auprès de la commune de Maule, d'élèves désireux d'exercer leur formation pratique du Bac Pro Service aux personnes et animation dans les territoires (SAPAT), dans nos écoles,

CONSIDERANT que la rémunération de cette apprentie sera de 39% du SMIC sur la première année du contrat et 55% la deuxième année.

CONSIDERANT que le coût de la formation pour la commune s'élèvera à 2 000 € sur l'ensemble de la formation,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 18 juin 2026

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

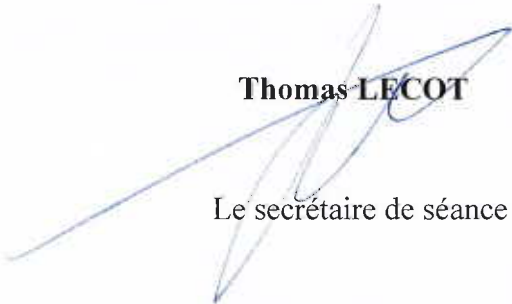
Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260629-20260689-DE

1. **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat d'apprentissage et les conventions avec le centre de formation MFR – CFA DE LA GRANGE COLOMBE situé à Rambouillet, pour cette formation BAC PRO SABAT de 2 ans qui débutera le 28 août 2026 et prendra fin le 7 juillet 2028.
2. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 et suivants.


Thomas LECOT

Le secrétaire de séance


Olivier LEPRETRE

Le Maire

